



Achat immobilier après inondations dues aux crues

Par **Lacube Jean Pierre**, le **10/02/2018 à 13:49**

Bonjour,

J'ai signé un compromis pour l'acquisition d'une maison en bord de Marne.

La signature devrait intervenir dans 1 mois. La maison est occupée par les propriétaires.

A la suite de la récente crue, le sous-sol de la maison est inondé (1,5m) et va le rester jusqu'à la décrue.

Les propriétaires (au demeurant charmants) vont effectuer les démarches auprès de leur compagnie d'assurance dès que cela sera possible.

Que me conseillez-vous:

- Attendre le rapport des experts de cette compagnie
- Prévoir de faire faire moi-même une contre-expertise pour constater les dégâts éventuels sur la structure de la maison et faire établir un devis de remise en état.
- Demander au notaire de faire des réserves au moment de la signature définitive

Merci de vos conseils